SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT HAUTE-LOIRE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------------|-------------|---|
| Afférents au conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 27 | 27 | 26 |

Séance du 4 juillet 2024

N°24-07-18

Date de la convocation 26 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatre juillet

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

Présents:

M Frédéric GIRODET, Mme Odile PRADIER, M Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M Jean FERNANDES, M André MOLLE Adjoints, Mme Pamela MARODON, M Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués, Mme Véronique MAURIN, Mme Mélanie PICHON, M Jean-Paul MASSARDIER, M FOULTIER Benjamin, Mme Emilie MASSARDIER, M David CHAUDIER, M Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M Patrice FRANÇON Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER

Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET Mme Chrystelle BERTINELLI qui a donné pouvoir à Mme Dominique

M Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M André MOLLE Mme Maryline MOUNIER qui a donné pouvoir à M Alain MONDON

Absents excusés sans pouvoir

Mme Anne VINSON

Mme Mélanie PICHON a été nommée secrétaire de séance

Objet: Régularisation foncière - acquisition Consorts BOUTE - Parcelles AN 18-19-20

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de procéder à une régularisation foncière au lieu-dit « Les Mottes ». Il s'agit ici d'un emplacement réservé au PLU.

Il est donc proposé de procéder à l'acquisition pour la somme de 5 000.00 € des parcelles AN 18-19-20, appartenant aux Consorts BOUTE, d'une surface d'environ 11 102 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition pour la somme de 5 000.00€ des parcelles cadastrées section AN n°18-19-20 d'une surface d'environ 11 102 m² appartenant aux Consorts BOUTE.
- **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire ou en cas d'empêchement à un adjoint, de signer l'acte de notoriété d'acquisition de ces parcelles.
- DE SIGNER tous les documents nécessaires

AR Prefecture

043-214302051-20240704-DCM240718-DE Reçu le 11/07/2024

